

*des Princes &c. Avril 1765.* 241

par les Articles XXI, XXII & XXIII ci-dessus, voulons que le Droit de mutation, établi par l'Article XXIV ci-dessus, cesse entièrement d'être perçu.

XXXVI. Les fonds versés dans ladite Caisse des Amortissemens pendant le cours de l'année 1765, conformément aux dispositions de notre présent Edit, seront employés au remboursement, dont Nous aurons fixé les Epoques par des Lettres Patentes adressées à nos Cours, que Nous ferons expédier en la forme ordinaire.

XXXVII. Tous les Contrats ou titres nouveaux qui auront été passés, & tous les effets au Porteur qui auront été représentés, ainsi qu'il est prescrit par notre présent Edit, seront remboursés des deniers ci-dessus destinés à faire les fonds de ladite Caisse des Amortissemens, & ce par la voie du sort, & de la manière qui sera ci-après prescrite.

XXXVIII. Le montant des capitaux desdits Contrats & effets qui devront sortir chaque année de la rouë de fortune, ainsi qu'il sera dit ci-après, sera arrêté par ladite Chambre au mois de Décembre de l'année précédente, à commencer au mois de Décembre de l'année 1765; & dans le cas où lesdits Capitaux excéderont le montant de la somme à rembourser pendant le cours de l'année, ils le seront l'année suivante des deniers qui seront versés dans la Caisse des Amortissemens.

XXXIX. Il sera fait annuellement au mois de Janvier, à commencer en 1766, dans l'une des Salles de l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, en présence de deux Commissaires de ladite Chambre, de notre Procureur Général, ou de l'un de ses Substituts, du Prévôt des Marchands, & de l'un des Echevins de notre dite Ville, & du Greffier de ladite Chambre, un Tirage des Numéros des Contrats & effets à rembourser dans l'année; à l'effet de quoi seront mis dans la rouë de fortune tous les Numéros tant des effets payables au Porteur, que les Propriétaires auront conservés en nature, & qui auront été représentés & numérotés de nouveau; que des titres nouveaux & Contrats qui auront été passés & numérotés en exécution de notre présent Edit; & il sera tiré le nombre de Numéros nécessaires pour compléter